

CONSEIL MUNICIPAL N°07/2020
Jeudi 27 août 2020 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Le vingt-sept août deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt août précédent, s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Elisabeth RHODE-BERNARD, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Marilyne FROT, Christian ALEX, Christian GOMEZ.

Procurations : Catherine CLIMENT à Delphine POIRIER, Thierry PESENTI à Jean-Marie FOURNIER, Eric ORTIZ à Marilyne FROT, Cyril QUIOT à Frédéric MARTIN, Marie-Dominique MICHELET à Brigitte GAYAUD, Danièle BARON à Claude CADENAT

Absents : Samuel MICHELON, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Nombre de membres présents = 17 / Nombre de votants = 23

Secrétaire de séance : Sarah AIT-IDIR

* * *

1 - Procès-verbal de séance du 25 juin 2020

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 25 juin 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation n'est émise et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Procès-verbal de séance du 10 juillet 2020

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 10 juillet 2020, exclusivement consacrée à la désignation des délégués de la commune pour les élections sénatoriales 2020, est également soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'est émise et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – Consultation publique pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du groupe scolaire élémentaire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Au terme de la présentation du préprogramme technique puis du programme architectural et fonctionnel détaillé du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire élémentaire, il est proposé de lancer une consultation publique pour le choix de l'architecte maître d'œuvre, dans le cadre d'une procédure de concours restreint. Le choix est fait après avis d'un jury de concours.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal fixe les conditions du concours : niveau « Esquisse Plus », 3 candidats retenus pour présenter leur offre, indemnité de concours fixée à 16.000€HT, exclusivité des bureaux d'études, compétences minimales exigées, et critères de sélection des candidats.

Vote à l'unanimité

Et dans un second temps est décidée la composition du jury de concours : 12 membres à voix délibérative répartis en 3 collèges (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, personnes compétentes), et 5 membres à voix consultative.

Vote à l'unanimité

4 – Admissions en non-valeur et créances éteintes

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Dans le cadre de sa mission de recouvrement des créances communales, Madame le Receveur Municipal peut être amenée à constater des créances irrécouvrables lorsqu'elle n'a pu parvenir à leur recouvrement : elle sollicite alors leur admission en non-valeur.

Par ailleurs, d'autres créances sont réputées éteintes lorsque leur recouvrement a été rendu impossible à la suite d'une procédure de surendettement avec effacement de la dette, ou pour clôture avec insuffisance d'actif.

C'est ainsi qu'il est demandé l'admission en non-valeur de titres de recettes datant de 2013 et 2014 pour un montant total de 19,20 € correspondant à des redevances de cantine scolaire, et le constat de créances éteintes pour un montant de 1.659,84€ correspondant à des loyers impayés en 2017 pour le local commercial du 3 rue du Grand Mas ainsi qu'à des redevances cantine de 2014 à 2017.

Vote à l'unanimité

5 – Exonération partielle de loyer pour le local commercial de la commune

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué au commerce et à l'artisanat

Une aide directe aux entreprises pour compenser les pertes d'activités économiques durant l'état d'urgence sanitaire relève de la compétence partagée par la Région et les établissements publics de coopération intercommunale, en l'occurrence la CCBTA.

La commune peut toutefois apporter une aide indirecte à travers une exonération temporaire de loyer pour ses locaux commerciaux. C'est ainsi que dans le souci de contribuer à la préservation de l'activité économique sur notre commune, il est proposé de consentir une exonération de 2 mois du loyer perçu pour le local communal situé 3 rue du Grand Mas, sous réserve d'acquittement préalable des loyers dus.

Vote à l'unanimité

6 – Convention d'assistance technique pour l'assainissement et l'eau potable

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire, en l'absence de Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Par délibération en date du 14 septembre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé les termes d'une nouvelle convention d'assistance technique conclue avec le Département du Gard pour la seule mission d'assistance relative au service d'assainissement collectif des eaux usées.

Un décret du 16 juin 2019 a ajusté les conditions d'exercice de ces prestations et le Conseil Départemental propose donc une nouvelle convention qui se substituera à la précédente.

Les conditions tarifaires sont inchangées, soit 0,35€HT par habitant, et il est donc proposé de reconduire la mission d'assistance technique pour l'assainissement, et de souscrire également à la nouvelle mission de protection des ressources en eau, afin notamment de bénéficier de l'assistance du Département pour réviser les mesures de protection de l'aire de captage des eaux de consommation, et dont le coût est de l'ordre de 1.335,60€HT.

Vote à l'unanimité

7 – Désignation d'un représentant de la commune au sein du CAUE du Gard

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Par courrier reçu le 25 juin dernier, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE 30) a souhaité associer les communes gardoises à son action, à travers la désignation d'un correspondant au sein de chaque assemblée municipale.

Considérant la technicité spécifique de cette fonction de correspondant du CAUE du Gard, il sera proposé la candidature de Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement.

Vote à l'unanimité

8 - Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'Agence d'Urbanisme

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Depuis 2017, la commune adhère directement à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne, outre un partenariat plus ancien à travers la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. Conformément à ses statuts, à l'issue du renouvellement des conseils municipaux, l'Agence d'Urbanisme invite ses adhérents à désigner un représentant de la commune au sein de ses instances d'administration.

Compte tenu là encore des liens évidents entre cette fonction et la délégation de pouvoirs du maire en matière d'urbanisme et d'environnement, il est proposé de désigner également Thierry PESENTI, adjoint au maire délégué.

Vote à l'unanimité

9 - Modification de la délibération relative aux délégations de fonctions données au maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Dans le cadre du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet du Gard a observé que deux des dix-sept délégations attribuées au maire par le Conseil Municipal, en séance du 28 mai dernier, devaient être précisées conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette observation est fondée et n'appelle pas d'objection. Quatre autres délégations peuvent également être précisées.

Il est donc été proposée les modifications permettant la mise en conformité réglementaire des délégations. Par souci de lisibilité, ces modifications font l'objet d'une nouvelle délibération annulant et abrogeant celle du 28 mai 2020.

Vote à l'unanimité

10 - Règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de plus de 1.000 habitants doivent adopter leur règlement intérieur.

Le contenu de ce règlement est librement fixé par le Conseil Municipal pour préciser les modalités et les détails de son fonctionnement, mais il doit respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est donc proposé d'instaurer un règlement intérieur reposant sur 6 grands chapitres, élaboré à partir des préconisations de l'Association des Maires de France : Réunions du Conseil Municipal ; Commissions et comités consultatifs ; Tenue des séances du Conseil Municipal ; Débat et vote des délibérations ; Comptes rendus des débats et des décisions ; Dispositions diverses.

Vote à l'unanimité

11 – Point sur la procédure de révision du plan local d'urbanisme

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire, en remplacement de Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme – Pour information

La commission municipale d'urbanisme s'est réunie en séance plénière le 23 juin dernier pour un rappel historique et législatif de la procédure de révision du plan local d'urbanisme.

Un comité de pilotage a également été constitué, plus restreint, pour participer aux séances de travail spécifiquement consacrées à la révision du PLU. Ce comité s'est réuni une première fois le 22 juillet pour une présentation de l'état d'avancement de la procédure par le bureau d'études URBANIS, et une seconde fois le 7 août suivant pour un point plus particulier sur la procédure d'aménagement d'ensemble du quartier Peire Fioc.

Le calendrier prévisionnel de poursuite et d'achèvement de la procédure a par ailleurs été actualisé : la révision pourrait être approuvée en fin d'année 2021.

Parallèlement sera menée l'étude de ruissellement pluvial qui devra être annexée au nouveau plan local d'urbanisme.

Et la consultation publique pour la concession d'aménagement du quartier de Peire Fioc sera initiée à l'issue de la phase de concertation préalable à la présentation du PADD, d'ici la fin de cette année.

12 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information.

Présentation sommaire des travaux communautaires :

- Conseil communautaire du 22 juin 2020 : 39 questions à l'ordre du jour
- Conseil communautaire du 20 juillet 2020 : 59 questions à l'ordre du jour.

La Société Publique Locale tiendra son assemblée générale annuelle le 14 septembre prochain.

Et le Bureau Communautaire se réunira le 21 septembre.

13 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu d'informer l'assemblée municipale des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées :

- Décision n°14-2020 du 1^{er} juillet 2020 : Déclaration d'infructuosité de la consultation publique initiée pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur.
- Décision n°15-2020 du 9 juillet 2020 : Aide au ravalement de façades de l'immeuble 6 rue des Picardes
- Décision n°16-2020 du 28 juillet 2020 : Renouvellement du contrat de fourniture de gaz pour l'école le Mistral et la crèche Les Petits Joncs, avec la société Picoty
- Décision n°17-2020 du 30 juillet 2020 : Prise en charge par le budget principal des frais bancaires de la régie de recettes de la cantine scolaire
- Décision n°18-2020 du 18 août 2020 : Renouvellement du contrat de fourniture de gaz pour l'école Fontcouverte avec la société Engie
- Décision n°19-2020 du 25 août 2020 : Aide au ravalement de façades de l'immeuble 6 rue Nationale

Questions diverses

Halle des Sports : Achèvement de la construction à la fin du mois de septembre, et achèvement des aménagements extérieurs en novembre ou décembre prochain (JM FOURNIER).

Voie de liaison Peire Fioc : Achèvement prochain des travaux, finitions et matérialisation de la voie en cours (JM FOURNIER).

Aménagement du quartier de Saint Vincent autour de l'immeuble HUGUES (C. GOMEZ) : Concertation prochaine en séance du Conseil Municipal, notamment sur le devenir de l'immeuble HUGUES.

Forum des Associations : Confirmation de la date du 5 septembre, après avis favorable de la Préfecture (C. QUIOT).

Faucardage du Grand Valat : Achèvement de la campagne 2020 menée par l'entreprise vaclusienne RIEU, sans difficulté particulière (R. BLAYRAT).

Plusieurs autres questions ont été soulevées, appelant des réponses individuelles.

La séance est levée à 20h45



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER